

Jardinez malin

Lorsqu'on taille ses haies, arbres et arbustes, il en résulte un volume important de branchages. Les broyer chez vous permet de :

Gagner du temps

Vous réduisez jusqu'à 12 fois le volume en les broyant, ce qui vous évite de nombreux allers-retours en déchèterie.

Récupérer un paillage 100 % naturel

Recherché par les jardiniers, le broyat de végétaux, réparti sur le sol en paillage des plantes et arbustes, limite les arrosages et la pousse des herbes indésirables. Il protège le sol et les végétaux, et favorise la vie du sol. C'est de plus un fertilisant 100 % naturel.

Mieux réussir son compost

Avec l'apport des éléments carbonés, secs et structurants du broyat, le compostage des déchets de cuisine et du jardin sera facilité. Vous pourrez aussi composter une partie plus importante de gazon.



Les loueurs conventionnés

- **Espace Emeraude**
Saint-Gildas-des-Bois
02 40 01 48 03
Broyeur proposé : Ø max 12 cm
Blain
02 40 79 05 98
Broyeurs proposés : Ø max 7 et 15 cm
espace-emeraude.com
- **Ets Lemarié**
Savenay - 02 40 56 93 74
Broyeurs proposés :
Ø max 10 et 12 cm
etslemarie.com
- **Ets Ramet Motoculture**
Vigneux-de-Bretagne
02 40 57 12 17
Broyeurs proposés :
Ø max 8 et 13 cm
ramet-motoculture.fr
- **Agri Nord 44**
Puceul - 02 40 51 35 09
Broyeurs proposés : Ø max 5 7 cm
agrinord44.fr
- **LP Location Matériels**
Treillières - 02 28 07 96 23
Broyeurs proposés :
Ø max 8, 12 et 15 cm
- **Motoculture 2 roues 44**
Nort-sur-Erdre - 02 40 29 54 70
Broyeur proposé :
Ø max 5 cm
motoculture2roues44.fr
- **Nort Plaisance**
Nort-sur-Erdre - 02 40 29 52 22
Broyeur proposé : Ø max 7 cm
nortplaisance.fr
- **Veguemat**
Blain - 06 78 37 17 91
Broyeurs proposés :
Ø max 5, 13, 15 cm et 20 cm
veguemat.fr
- **Lépine Matériel**
Héric - 02 40 94 63 52
Broyeur proposé :
Ø max 13cm
lepine-materiel.com

Bon de réduction* à demander en remplissant le formulaire sur le site web de votre communauté de communes.

Pour vous assurer de l'actualisation de la liste des loueurs et de leur matériel, veuillez vous rendre sur les sites des communautés de communes :

CCEG : www.cceg.fr
cc-paysdepontchateau.fr
www.cc-loiresillon.fr
cc-nozay.fr
www.pays-de-blain.com



*Valable dans la limite de deux demi-journées ou d'une journée chez les loueurs conventionnés du 15/09/2018 au 15/09/2019.

Réutilisez vos branchages en paillage et en compostage

-50%
sur la location
d'un broyeur à végétaux
chez les loueurs
conventionnés



Photo non contractuelle
Le Sillon - SAVENAY - 02 40 56 91 24

Comment broyer vos branchages ?



Recommandations

Il est important de broyer les végétaux lorsque ceux-ci sont encore verts. Il est donc conseillé de ne pas attendre plus de 8 jours entre la taille et le broyage.

Munissez-vous d'équipements de protection (lunettes, casque, vêtements couvrants) et préparez vos branchages pour gagner du temps.

Pour limiter les nuisances sonores, éloignez dans la mesure du possible le broyeur de votre maison et du voisinage et broyez à des heures raisonnables.

Que peut-on broyer ?

Tailles de haies, d'arbres ou d'arbustes peuvent être broyées, à condition que le diamètre respecte le diamètre limite autorisé par le type de broyeur choisi.

Pour les résineux, vérifiez que le broyeur est adapté.

Autre solution :
le broyage des feuilles, fanes, branches à la tondeuse

À réserver aux petites brindilles fraîchement taillées de moins de 1 cm de diamètre. Faites un tas avec vos déchets et avancez votre tondeuse en surélevant les roues avant, puis avancez en les baissant progressivement en fonction de l'état du broyage et du bruit de votre moteur. Dès que votre tondeuse menace de caler, relevez les roues avant. Répétez l'opération jusqu'à obtenir un broyat correspondant à l'utilisation souhaitée.

Utilisez votre broyat en **paillage** pour protéger vos plantations et enrichir le sol



Comment faire ?

- 1) Paillez sur une terre nue, non tassée et préalablement débarrassée des herbes indésirables.
- 2) Déposez une couche de 5 à 10 cm de broyat sur le sol.
- 3) Renouvelez les apports dès que l'épaisseur du broyat atteint 1 à 2 cm.

Où pailler ?

Sous les arbres fruitiers et d'ornement, les vivaces, au pied des rosiers, des plantes potagères (tomates, aubergines, courges), et des petits fruitiers, etc.

Évitez de pailler dans les zones humides où l'eau s'accumule.

Que faire des résineux ?

Le paillis de résineux, acide, est à réserver aux allées, aux fraisiers et framboisiers, aux plantes de terre de bruyère (rhododendrons, azalées...).

Les branches de résineux, broyées, peuvent servir de paillis herbicide : sur un sol riche, sous une haie, ou des arbustes déjà bien implantés (au moins 2 ou 3 ans, pas sur de jeunes plantations).

Utilisez votre broyat dans le **compost** pour réaliser vous-même un amendement naturel.



Pour faire un bon compost :

- 1) Mélangez : alternez 1/3 de matières sèches (broyat, feuilles mortes...) et 2/3 de matières humides (déchets de cuisine).
- 2) Aérez : brassez à chaque apport avec une fourche ou autres outils.
- 3) Surveillez le taux d'humidité : s'il est trop sec, arrosez ou ajoutez des matières humides ; s'il est trop humide, ajoutez des matières sèches et aérez.

Le saviez-vous ?

Le brûlage des déchets verts est interdit afin de limiter les risques de nuisances pour le voisinage (odeurs, fumées), les départs de feu et d'éviter tout impact nocif sur l'environnement et la santé. Le non-respect de cette réglementation est passible d'une contravention de 450 euros (article 131-13 du nouveau code pénal).